

## ADJONCTION AU NOM DE L'ÉQUIPE

→ Date limite des envois à Swiss Volley: **15.06.2021 (date du timbre postal)**

Numéro du club

Nom du club

Femmes

Hommes

LNA

LNB

1L

### Nom de l'équipe à homologuer

Nom des sponsors

Nom de l'équipe à homologuer

### Personne de contact du club

Nom  Prénom

Mobile  E-Mail

Date  Signature

### Règlement de volleyball (RV)

#### Art. 109 Adjonction au nom de l'équipe

1 Toute équipe peut adjoindre le nom d'un (1) sponsor et/ou un (1) nom de fantaisie au nom sous lequel le club est inscrit auprès de SV. Les noms de fantaisie sont assimilés à des adjonctions publicitaires.

2 Après homologation, le nom de l'équipe, ne peut plus être changé jusqu'à la fin de la saison.

3 L'homologation doit être demandée séparément pour chaque équipe de LN. Le principe s'applique aussi lorsque le nom du club se limite au nom du sponsor ou de fantaisie.

4 SV s'engage à employer, dans ses propres publications, le nom du club accompagné du nom du sponsor ou de fantaisie.

5 Le formulaire de demande avec le nom que l'équipe souhaite utiliser pendant la saison de championnat doit être présenté à SV pour homologation **le 15 juin au plus tard**.

6 En cas de demande déposée après le délai ordinaire, SV ne procédera à aucun changement dans les documents et publications existants.

#### Annexe 11, 38-40 Zusätze des Mannschaftsnamens

38. Adjonction au nom de l'équipe, LNA, par équipe (TVA incluse)	CHF 1'600.–
39. Adjonction au nom de l'équipe, LNB, par équipe (TVA incluse)	CHF 800.–
40. Adjonction au nom de l'équipe, 1L, par équipe (TVA incluse)	CHF 600.–

→ Envoyer le formulaire à [info@volleyball.ch](mailto:info@volleyball.ch)  
**Les frais du nom de l'équipe seront facturés au club (adresse de finance ou du club) après la réception du formulaire.**